Entre incitation au génocide et liberté d'expression : Quel équilibre ?

LA RÉPRESSION DU NÉGATIONNISME EN BELGIQUE, BILAN D'ÉTAPE

Parlement fédéral, 14h00-17h30 (Rue de Louvain 21 – 1000 Bruxelles)

PROGRAMME

Accueil

14h00 - Accueil des participants

Guy Haarscher, modérateur
 Professeur ordinaire émérite à l'Université Libre de Bruxelles

Panel 1 : Le négationnisme en droit et en pratique

14h35 - La répression du négationnisme et du discours de haine aujourd'hui en Belgique

o Patrick Charlier, co-directeur d'Unia

14h50 - Le négationnisme et sa répression en droit

Nathalie Droin, juriste, Maître de Conférences en Droit Public à l'Université de Bourgogne

15h25 - Les raisons d'un recours en annulation

Emmanuel van Nuffel, avocat au Barreau de Bruxelles, conseil des membres de la Communauté
 Arménienne de Belgique devant la Cour constitutionnelle

15h35 - Pause-café

Panel 2 : Faire appliquer et avancer le droit

15h45-17h15 - Qu'attendons-nous d'une loi sur le négationnisme ? Faut-il changer la loi ?

- Carina van Cauter, Députée (Open VId)
 Co-auteur de la proposition de loi adoptée le 25 avril 2019
- o Michel de Maegd, Député (MR)
 - Co-auteur d'une proposition de loi visant la reconnaissance légale du génocide des Arméniens, Assyriens/Araméens et Grecs pontiques de 1915 et la sanction pénale de son négationnisme (10 octobre 2019)
- Sophie Rohonyi, Députée (Défi)
 Co-auteur d'une proposition de loi visant la répression du négationnisme (10 juillet 2019)
- Georges Dallemagne, Député (CdH)
 Auteur d'une proposition de loi visant la répression du négationnisme
- Jessica Soors, Députée (Ecolo-Groen)
 Membre de la Commission justice

Débat et conclusions

Une situation d'urgence pré-génocidaire : la crise au Burundi

17h15 - David Gakunzi, journaliste et enseignant, animateur du Paris Global Forum